

Conseil communal du jeudi 28 janvier 2016.
Séance publique - Point 1 – Approbation du procès verbal du 21/12/2015.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.